



MRC de
Matawinie
Entreprenante de nature!

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
TERRITOIRE NON ORGANISÉ**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé tenue le 17 mai 2023, le règlement numéro TNO-31-1995-24 modifiant le règlement de zonage TNO-31-1995 afin d'interdire, pour le groupe d'usage « résidence unifamiliale », la location court terme à des fins d'hébergement touristique lorsque le bâtiment principal est occupé à des fins résidentielles saisonnières, a été adopté et certifié conforme. Ce règlement entre donc en vigueur à cette date, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la MRC aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Rawdon, ce sixième jour de juin deux mille vingt-trois.

Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière